

Fiche résumée : AIDE À DOMICILE

MÉTIERS APPARENTÉS

- Aide ménagère – Auxiliaire de vie – Auxiliaire de vie sociale – Auxiliaire familiale – Employé familial – Assistant de vie aux familles – Assistant de vie dépendance – Aide aux personnes âgées – Intervenant à domicile

CODES

CITP 88 : 9131

PCS 2003 : 5632

ROME 1999 : 11112

CITP 2008 : 9111

DESCRIPTIF

- **Accompagne et aide les personnes fragiles** (personne âgée, handicapée, malade, enfant...) **dans les actes essentiels de la vie quotidienne** (aide aux déplacements et à la mobilisation, aide à la toilette, l'habillage, le déshabillage et à l'alimentation).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités ordinaires de la vie quotidienne** (aide ou réalisation : achats alimentaires, entretien du linge, nettoyage du logement...).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités de la vie sociale et relationnelle** en les assistant dans les activités de loisir et de vie sociale et en les aidant à la gestion des documents familiaux et administratifs.
- **Sécurise ou participe à la sécurisation** de l'habitation.
- **Stimule l'éveil et la communication** (stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices).
- Fait en permanence preuve de vigilance et signale à l'encadrement et aux personnes soignantes tout état inhabituel de la personne aidée.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **domicile de la personne aidée** (domicile privé, domicile inadapté à l'aide, exigüité des lieux d'intervention, insécurité)
- **multiplicité** des lieux de travail (déplacements)

> **Nuisances** (préventions)

- domicile privé (mettre en place un contrat d'intervention)
- domicile inadapté à l'aide (aménager le domicile)
- exigüité des lieux d'intervention (formation action PRAPE)
- chute de plain pied ou de hauteur
- déplacements (organiser les déplacements, les prendre en charge)
- insécurité (formation CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

> **Effets sur la santé**

- lésion traumatique due à une chute, à un accident sur la voie publique
- agression par la force physique



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **temps partiel imposé** (employeurs multiples, augmentation du temps de trajet)
- **amplitude horaire > 12 H**, dépassement horaire fréquent
- travail le **week-end** (perturbation de la vie sociale et familiale)
- repos < 48 H consécutives (repos non compensateur)
- travail **isolé** (isolement psychologique, insécurité)
- travail **géré seul** (surcharge de travail, charge de travail inadaptée, isolement psychologique)
- multiplicité des tâches (simultanéité des tâches)
- décalage entre les missions et les tâches réalisées (injonction paradoxale)
- salaire non mensualisé (précarité du statut)

> Nuisances (préventions)

- employeurs multiples, précarité du statut (améliorer le statut)
- travail le week end et jours fériés, perturbation de la vie sociale et familiale (limiter le nombre de jours fériés travaillés)
- repos non compensateur (privilégier les horaires favorisant la récupération)
- isolement psychologique (favoriser le travail en réseau)
- charge de travail inadaptée (veiller à la gestion des volumes de travail)
- simultanéité des tâches (planifier le travail)
- injonction paradoxale (définir les tâches)
- temps de trajet
- insécurité (formation CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

> Effets sur la santé

- fatigue, troubles de la vigilance
- stress, souffrance mentale
- agression par la force physique



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- effectuer l'**entretien ménager** du domicile (posture contraignante, debout prolongée avec piétinements, en antéflexion, poussières de maison, déchets ménagers)
- faire les lits (posture en antéflexion)
- préparer les **repas**, aider à la prise des repas
- effectuer l'entretien du **linge**
- aider à la **toilette** et à l'habillage (charge psychologique, déchets de nursing)
- aider aux déplacements au **lever** et au **coucher** (charge physique de travail, manutention ou manipulation, transfert de personne invalide)
- faire les **courses** et les achats courants
- aider aux **démarches administratives**
- assurer un accompagnement psychosocial de la personne aidée (non reconnaissance de l'activité)
- **assurer le lien** avec les soignants
- assurer le lien avec la famille
- accompagner la personne aidée dans ses loisirs
- gérer le chauffage
- conduire un VL (circulation routière)

> Nuisances (préventions)

- postures contraignantes : posture debout prolongée avec piétinements, posture en antéflexion (formation action PRAPE)
- charge physique de travail manutention ou manipulation (formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention)
- transfert de personne invalide (matériel d'aide au transfert, formation à la manutention de personne, veiller à l'ergonomie des appareils)
- poussières de maison (utiliser un aspirateur)
- déchets ménagers (information sur le risque infectieux)
- déchets de nursing (information sur le risque infectieux, veiller à l'hygiène des mains, porter des gants appropriés à l'activité, former à la conduite à tenir en cas d'AES)

- charge psychologique
- non reconnaissance de l'activité (reconnaitre et organiser l'activité)
- circulation routière (prévention du risque routier)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- douleurs du rachis dorso lombaire, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)
- maladie infectieuse ou parasitaire contractée en milieu d'hospitalisation (RG 76 : liste limitative), hépatites virales (RG 45 : liste limitative), tuberculoses (RG 40 : liste limitative)
- souffrance psychique



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- matériel de ménage (matériel défectueux ou non ergonomique)
- escabeau (travail en hauteur)
- matériel de cuisine (matériel vétuste)
- lit (lit non adapté)
- fauteuil roulant (charge physique de travail, manutention ou manipulation)

> Nuisances (préventions)

- charge physique de travail, manutention ou manipulation (formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- lit non adapté (installer un lit médicalisé)
- chute dans un escalier ou de marches

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **personne agée** (charge psycho-affective)
- **personne atteinte de handicap** (transfert de personne invalide)
- **personne avec trouble de la personnalité** (agression physique)
- **personnes malades** (confrontation à une situation d'urgence ou à une détresse vitale, patient contagieux)
- **personne en fin de vie** (confrontation avec la souffrance et/ou la mort)
- **familles endeuillées** (charge mentale)
- **animaux de compagnie** (morsure ou griffure)
- **produits d'entretien ménagers** (alcools, désinfectants, lessives détergents, décapants, éthers de glycols)

> Nuisances (préventions)

- **charge psycho-affective** (renforcer l'encadrement, mettre en place un plan d'aide adapté, analyse de la pratique, groupe de paroles)
- **charge mentale** (formation à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive, veiller à la gestion des volumes de travail)
- **confrontation avec la souffrance et/ou la mort** (analyse de la pratique, groupe de paroles, travail en réseau)
- **confrontation à une situation d'urgence ou à une détresse vitale** (formation AFPS, mettre en place des consignes adaptées, former à la gestion du stress)
- **patient contagieux**

- transfert de personne invalide (matériel d'aide au transfert, formation à la manutention de personnes)
- agression physique
- morsure ou griffure
- alcools (si possible substituer les plus dangereux, choisir les produits les moins dangereux et les moins volatiles)
- désinfectants (informer sur l'allergie, aérer, ventiler, ordonnance de prévention protection cutanée, porter des EPI)
- lessives détergents (aérer, ventiler)
- décapants (porter des gants de protection contre les risques chimiques, porter des lunettes de protection)
- éthers de glycols

> Effets sur la santé

- stress aigu traumatique ; état de stress post-traumatique
- maladie infectieuse ou parasitaire contractée en milieu d'hospitalisation (RG 76 : liste limitative)
- maladies de l'appareil respiratoire
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65), dermite irritante de contact
- kérato conjonctivite virale (RG 80 : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenue personnelle souvent portée (salissures des tenues), blouse
- gants en latex (protéine de latex)

> Nuisances (préventions)

- salissures des tenues (adapter sa tenue de travail, la faire fournir par l'entreprise, en changer fréquemment)
- protéine de latex (porter des gants appropriés à l'activité, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, veiller à l'hygiène des mains)

> Effets sur la santé

- allergie au latex (RG 95)

SANTÉ ET TRAVAIL

- Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR)** : les salariés exposés aux **agents biologiques** des groupes 3 et 4 (dont tuberculose);
- Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme des **facteurs de pénibilité : équipes successives alternantes, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, travail de nuit**
- Les différents tableaux de **Maladies Professionnelles** pouvant être concernés par cette profession sont : **40, 45, 57, 65, 66, 76, 80, 95, 98.**

- **Toutes les études soulignent une charge de travail psycho-affective et physique très importante du fait des statuts parfois encore précaires, des modes de rémunération, du déficit en formation et en organisation du travail.**
- **Une partie des aides à domicile directement employées par la personne aidée échappe au suivi par un service de santé au travail.**
- **La base EPICEA recense parmi 20 AT graves 12 décès par accident de la voie publique dont 8 avec une voiture, 1 décès dans un incendie provoqué par un poêle à pétrole et 1 décès par arme à feu (le fils d'une personne aidée tira sur l'aide à domicile).**

CONCLUSION

- **L'évaluation des risques et la prévention sont freinés par la confusion entre lieu privé et lieu de travail (le code du travail ne s'applique pas dans un domicile privé).**
- **La professionnalisation a été aidée par les formations et le dispositif VAE.**
- **L'amélioration des conditions de travail des aides à domicile passe par :**
 - * **L'amélioration de l'organisation du travail (encadrement renforcé, plan d'aide et contrat d'intervention, analyse de la pratique...),**

* l'aménagement des logements prenant en compte le vieillissement de la population mais aussi l'activité d'aide au domicile.

Fiche-résumé issue de la **Fiche Médico-Professionnelle Aide à domicile**
le 25/04/2011, consultable sur <http://www.fmpcisme.org>